

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Corporation Groupe Mercator Transport**

Interdit à Corporation Groupe Mercator Transport et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 avril 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 18 septembre 2014 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2014-FIIC-0282

#### **Innovente Inc.**

Interdit à Innovente Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 avril 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 18 septembre 2014 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2014-FIIC-0281

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.